



Montreuil, le 29 janvier 2018

Monsieur Patrick ROPERT
Directeur de Gares & Connexions
16 avenue d'Ivry
75013 PARIS

Objet : Préavis de grève

Monsieur le Directeur,

La Fédération CGT des cheminots vous a déposé une Demande de Concertation Immédiate le 19 janvier dernier pour laquelle nous avons été reçus le 23 janvier 2018.

Lors de cette réunion de conciliation, même si des précisions concernant le budget 2018 en termes d'emplois ont pu être apportées, ces dernières ne sauraient nous satisfaire.

Le budget prévisionnel 2018 prévoit une augmentation du chiffre d'affaires de 6,8% à hauteur de 518 millions d'euros. Le résultat net pour 2017 est de + 71 millions d'euros et le taux de profitabilité est l'un des plus élevés du groupe. Malgré cette situation budgétaire et financière positive, la direction de Gares et Connexions annonce une productivité de 1 à 3 % pour cette année avec, comme conséquence première, une baisse des emplois de l'ordre de 50 à 60.

De plus, les notifications d'embauches en 2017 n'ont pas été toutes effectuées, il en manquait 13 en fin d'année (93 notifications pour 80 embauches réalisées).

Pour le CGT, il est essentiel que ce reliquat de notifications soit reporté en 2018 en plus de celles prévues pour cette année. Il est tout aussi essentiel que la direction anticipe les départs en retraite et la transmission des compétences avec un prévisionnel sur plusieurs années et une politique de l'emploi offensive, à l'inverse de ce que nous observons.

Au vu du développement de Gares et Connexions, il n'est pas concevable d'avoir une baisse des effectifs avec comme conséquence première, une dégradation des conditions de travail et de vie des cheminots.

La politique salariale au sein de notre entreprise se traduit aussi par des difficultés à recruter du fait de la baisse d'attractivité de notre entreprise publique. Le gel des salaires que subissent les cheminots depuis maintenant 3 années est inadmissible et ne peut perdurer.

C'est pourquoi, notre organisation syndicale exige l'ouverture dans les plus brefs délais de véritables négociations salariales débouchant sur des mesures générales et pérennes.

Parallèlement à cela, les cheminotes et les cheminots de la branche sont de plus en plus inquiets sur l'avenir de Gares et Connexions au sein du GPF. Nous répons sur ce sujet que la décision n'appartient pas à la direction SNCF mais aux politiques, et que l'ouverture à la concurrence est inéluctable, n'est pas une réponse à la hauteur des inquiétudes des cheminots.



Face à la détérioration du dialogue social, nous demandons le retour à des pratiques plus constructives et respectueuses des Instances de Représentation du Personnel.

La Fédération CGT des Cheminots vous dépose, conformément à l'article L2512-2 du code du travail, un préavis de grève couvrant la période du mercredi 07 Février 2018 à 19h00 jusqu'au vendredi 09 février 2018 à 08h00. Ce préavis de grève couvre tous les personnels de Gares et Connexions, de tous grades et ceux amenés à les remplacer.

Ce préavis est motivé par l'absence de réponses satisfaisantes apportées lors de la réunion de concertation et notamment sur les points suivants :

- L'ouverture dans les plus brefs délais de véritables négociations salariales devant aboutir sur des mesures pérennes ;
- Des embauches au statut ;
- Une réelle lisibilité sur l'avenir de Gares & Connexions.

Nous restons disponibles pour engager avec vous de véritables négociations dans l'intérêt des cheminots.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Cyril CAPDEVIELLE



Secrétaire Fédéral

